



LE PRESIDENT

Candidat(e) à l'élection présidentielle

N/réf. : 31/22 MW-AL

Paris, le 15 mars 2021

Madame, Monsieur,

Les Parcs naturels régionaux concilient la préservation des patrimoines et le développement économique dans des territoires ruraux exceptionnels mais fragiles.

Ils regroupent 4700 communes rurales où vivent plus de 4,5 millions d'habitants, couvrent 17% du territoire national et mobilisent plus de 6000 élus qui s'investissent quotidiennement dans les structures d'animation et de gestion des Parcs

Les Parcs sont une originalité dans le paysage institutionnel français. En effet, ils sont créés à l'initiative des Régions sur la base d'une volonté des communes et des acteurs locaux et sont classés pour 15 ans par l'Etat par décret du Premier Ministre, qui garantit ainsi l'exigence et la qualité du label.

La France compte à ce jour 58 Parcs naturels régionaux et une dizaine de projets. Cette attractivité confirme, plus de 50 ans après leur création, toute la pertinence et l'utilité des Parcs naturels régionaux ainsi que leur capacité d'expérimentation et d'innovation.

Ils sont également des lieux d'appropriation et d'invention des politiques publiques. Durant 50 ans, ils ont démontré leur capacité à mettre en œuvre de façon volontariste des politiques publiques et à expérimenter. Face à l'urgence climatique et écologique, nos territoires ont la capacité d'apporter des réponses qui peuvent inspirer largement l'ensemble du territoire national.

Ces réponses répondent également aux enjeux spécifiques de la ruralité française dans toute sa diversité. La réussite de la transition écologique passera par différentes politiques publiques ambitieuses : zéro artificialisation nette, transition énergétique, adaptation au changement climatique, transition vers l'agroécologie, lutte contre l'érosion de la biodiversité... Ces ambitions poseront inévitablement les questions de leur acceptabilité et de leur appropriation par les élus, acteurs et habitants de ces territoires. Ces questions se posent déjà. Nous sommes convaincus que la transition peut et doit bénéficier à ces territoires et non se faire à leur détriment. Notre ingénierie se mobilise quotidiennement pour accompagner des projets ancrés sur leurs territoires. La réussite passera aussi par notre capacité à réinterroger les liens de solidarité entre territoires urbains et territoires ruraux.

La Stratégie Nationale des Aires Protégées fixe des nouveaux objectifs. En y intégrant les Parcs naturels régionaux, l'État, reconnaît la complémentarité entre l'approche réglementaire et contractuelle. Or la réussite de cette dernière, basée sur les libres engagements des élus et des acteurs, passe par la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles avec nos chartes (agriculture, aménagement du territoire, énergie, forte...), et par la mise en cohérence des décisions administratives avec les enjeux de protection et de préservation des patrimoines. Cela requiert un portage de cette politique au plus haut niveau et une appropriation interministérielle des enjeux propres à cet outil. Des principes sont également indispensables si la France souhaite s'appuyer sur les Parcs pour s'engager pleinement dans les recommandations de l'IPBES portant sur la mise en œuvre de changements transformationnels. La Stratégie Nationale des Aires Protégées ne doit pas être qu'une stratégie du chiffre (30% du territoire dont 10% sous protection forte), mais également une stratégie du contenu. Nous pouvons jouer un rôle de laboratoire si on nous en donne les moyens et la légitimité.

Cet engagement fort repose également sur la confiance accordée aux territoires, à ses élus locaux, qui, concernant les enjeux liés à la transition écologique, fait encore trop souvent défaut. Les Parcs naturels régionaux sont un lieu de gouvernance unique. Ils associent au sein d'une même instance, structure de gestion et dans leurs instances, la totalité des collectivités locales. Elles œuvrent ainsi, collectivement au bénéfice d'un territoire et de son projet en étroit lien avec l'État. Ils reposent sur un engagement réciproque des territoires, des régions et de l'État. Ce dernier, en étant responsable du classement, garantit l'exigence du label et l'homogénéité du réseau.

Enfin, le modèle français des Parcs naturels régionaux intéresse de nombreux pays dans le monde. Leur démarche conciliant préservation des ressources naturelles et développement économique associant les populations locales est une démarche originale qui inspire d'autres territoires remarquables.

Comme vous le constatez, fort de plus de 50 ans d'expérience, nous sommes prêts à nous mobiliser totalement pour participer à la réalisation ces nombreux défis.

Le réseau des Parcs naturels régionaux souhaiterait ainsi connaître votre position et votre vision de la place des Parcs, demain, dans la politique d'aménagement et de développement durable de la France. Nous souhaiterions également connaître vos propositions relatives à l'engagement de l'État dans la politique des Parcs naturels régionaux.

Je serais par ailleurs heureux d'être reçu par votre équipe de campagne afin de confronter nos visions de l'avenir des Parcs.

Je vous remercie de votre réponse et vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Michaël WEBER
Président